



« Comment co-construire des services ENSEMBLE avec les usagers en situation de handicap intellectuel » ?

Adoptant cette vision, les professionnels de l'APEMH ont été amenés vers un **profond changement de paradigme** : **notre regard n'est plus posé sur les éventuels déficits, mais sur la personne avec tout son potentiel.**

Dans toutes nos actions, nous misons sur nos 4 valeurs : **personnalisation, auto-détermination, inclusion et qualité de vie...**

Plus d'informations sur : <http://www.apemh.lu/apemh/pa-2014-2017>

Ces derniers temps, l'APEMH a beaucoup travaillé sur la participation et l'inclusion, ENSEMBLE avec ses usagers.

- Approche/accompagnement centrée sur la personne (planification centrée sur la personne).
- Réunions inclusives afin d'avoir un échange entre usagers et professionnels.
- Création de différents groupes d'auto-représentants en cours de développement.
- Développement de formations continues inclusives et/ou formations s'adressant uniquement aux usagers.
- Participation à la vie active dans la commune.
- Proposer des loisirs inclusifs aux usagers.
- Élaboration de documents en langage facile, rédigé en co-production avec les usagers.

Dans cette même optique s'inscrit aussi le nouveau projet européen (d'une durée de 2 ans) « **ENABLE – comment co-construire des services pour personnes en situation de handicap intellectuel** » dont l'APEMH est promoteur et qui va débiter le 26 novembre avec une conférence de lancement en Italie.

Il s'agit de **développer dans un premier temps une méthodologie de co-production entre professionnel du secteur social et personnes en situation de handicap intellectuel** avec l'aide de plusieurs partenaires travaillant dans le domaine du handicap :

- [CADIAI, Italie](#)
- [Open Group, Italie](#)
- [AMPANS, Espagne](#)
- [Lebenshilfe, Autriche](#)
- [De Lork, Belgique](#)
- [ARFIE – Association de Recherche et de Formation sur l'Insertion en Europe](#)
- [APEMH](#)

Le but final étant de **développer une plateforme de formation en ligne** axée autour de la « **co-conception et co-décision** », « **co-prestation** » et « **co-évaluation** » des services pour personnes en situation de handicap intellectuel ensemble avec les usagers, les familles, les professionnels du secteur handicap et avec les communautés locales.